

# Ville de Malakoff



## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du : 29 mars 2023**

**Objet :** Approbation du compte de gestion 2022 - Budget annexe location de parkings.

Nombre de membres composant le conseil : **39** N° **DEL2023\_16**

En exercice:	<b>39</b>	<b>Arrivée en Préfecture le :</b>
Présents:	32	<b>Publiée le :</b>
Représentés (ayant donné mandat):	6	<b>Exécutoire le :</b>
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf mars à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### **Etaient Présents :**

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati -  
 - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -  
 Mme Jocelyne Boyaval - M. Michel Aouad - Mme Virginie Aprikian -  
 M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice - Mme Carole Sourigues -  
 M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -  
 M. Grégory Gutierrez - Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia -  
 Mme Héla Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -  
 M. Hugo Poupard - Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset -  
 M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman -  
 Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

### **Avaient donné mandat :**

M. Jean-Michel Pouillé à M. Dominique Cardot  
 Mme Dominique Trichet-Allaire à M. Rodéric Aarsse  
 Mme Fatiha Alaoudat à Mme Sonia Figuères  
 M. Michaël Goldberg à Mme Bénédicte Ibos  
 Mme Julie Muret à M. Grégory Gutierrez  
 Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba

### **Etaient excusés :**

M. Aurélien Denaes

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

Article L 2121-15 du code

l'exercice des fonctions de

ID : 092-219200466-20230403-DEL2023\_16-DE

Secrétaire de séance : M. Brice en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

# Ville de Malakoff



## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 29 mars 2023

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2023\_16

Objet : Approbation du compte de gestion 2022 - Budget annexe location de parkings.

#### Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-29, L.2121-31, D.2342-1 et suivants ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°DEL2022\_25 du 23 mars 2022 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe *Location de parkings* pour l'exercice 2021 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°DEL2022\_56 du 24 mai 2022 relative à l'adoption du budget supplémentaire du budget annexe *Location de parkings* pour l'exercice 2021 ;

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe *Location de parkings* dressé par le comptable et joint à la présente délibération ;

**Vu** l'avis de la commission municipale compétente ;

**Considérant** que le compte de gestion, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis pour le budget annexe, est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

**Considérant** l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Considérant** l'exécution du budget annexe *Location de parkings* de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

#### Après en avoir délibéré,

**Article unique : DÉCLARE** que le compte de gestion relatif au budget annexe *Location de parkings*, dressé pour l'exercice 2022 par le comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montrouge, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)